



Retour après 3 ans d'absence du père de ma fille...

Par **maelly**, le **16/04/2008** à **14:43**

Après 3 ans de séparation, j'apprend que mon ex à l'intention de revenir dans la région, nous avons eu une fille ensemble qui a maintenant 5 ans et qui n'a pas vu son papa depuis le jour de la séparation.

il n'a jamais cherché à la voir, ni lui téléphoner, ni envoi de carte ou cadeau depuis 3 ans donc... il l'a carrément renier de sa vie

sachant qu'aucune démarche juridique n'a été faite de ma part, car je ne voulais pas que ma fille subisse encore des violences et être traitée comme de la m... par son père

j'ai tout assumé financièrement mais ça ce n'est pas un problème, je voulais la paix pour ma fille et surtout un équilibre psychologique

s'il l'envie lui prend de se présenter quels droits a-t-il selon vous ?

dois-je malgré tout entamer une procédure pour droit de visite ?

merci pour vos réponses

Par **sosso**, le **17/04/2008** à **19:32**

Bonjour Maelly,

Je suppose que votre ex a reconnu votre fille. Donc, pour moi, je vous conseille de faire une requête au juge des affaires familiales afin de faire officialiser votre séparation et que soit fixé un droit de visite et d'hébergement (quitte à commencer petit et à l'élargir après), une garde alternée, une pension alimentaire, ... afin d'assurer le bien être de votre fille et que vous ayez un jugement auquel se référer car ayant reconnu votre fille, il a exactement les mêmes droits

que vous.

Donc constituer votre dossier, prener un avocat, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle si vos ressources ne sont pas trop élevés et au moins vous serez plus tranquille et votre fille pourra profiter de son père et apprendre à le connaître, après 3 ans de séparation sans que sa mère se pose des questions car tout sera déjà régler.

En espérant que cela réponde à vos questions